

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emy-demers-cssp-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/734ffde235dc591352902996>

Date d'obtention : 2024-10-30 18:02:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une procédure d'intervention qui vise à protéger l'intégrité de nos jeunes.

Éviter les problématiques de cyberintimidations, d'intimidation et autres.

Éviter aussi la propagation des photos et préserver la sécurité du jeune ou des jeunes en question.

En cas d'acte malveillants : important de prendre le téléphone du jeune en question et d'appeler le service de police de la région pour qu'ils puissent continuer les démarches auprès de celui-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer dans ma façon d'intervenir auprès des jeunes.

Je serai plus sensible aux signes et à l'écoute lorsqu'un jeune viendra se confier. Je serai plus en mesure d'intervenir et de le sécurisé face à cette problématique.

Cela va réduire aussi le nombre de problématique de SEXTO dans l'école puisque nous seront plus à pouvoir intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention pour suivre à la lettre le protocole SEXTO. Suivre une étape à la fois pour ne pas en oublier une. Être aussi certaine que chacun des élèves impliqués ont été rencontrés et que leurs téléphones sont confisqués pour éviter la publication/transfert des photos/vidéos.